RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 08334
Numéro SIREN : 387 928 393
Nom ou dénomination : ARJIL COMMANDITEE - ARCO -

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2021 sous le numéro de dépôt 100832

ARJIL COMMANDITEE-ARCO

Société anonyme au capital de 40 000 €
Siège social : 4 rue de Presbourg à Paris 16ème (75)
387 928 393 R.C.S. Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DEUXIEME RESOLUTION (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que les comptes sociaux de l'exercice écoulé se soldent par un résultat déficitaire d'un montant de (307.495,47) €, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter cette perte en totalité au report à nouveau dont le montant sera ramené à un montant de 27.050.262,23 € à un montant de 26.742.766,76 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'a été procédé à aucune distribution au titre des trois derniers exercices précédant l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Pauline HAUWEL en qualité de membre du Conseil d'administration pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2027 sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'assemblée générale prend acte de ce que Madame Pauline HAUWEL a fait savoir accepter ce mandat qui lui est confié et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue des formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes résolutions, ainsi qu'à la société les "PETITES AFFICHES", une marque de la société LEXTENSO dont le siège social est à Paris-La Défense, La Grande Arche, Paroi Nord, 1 Parvis de la Défense (92044), afin de procéder et ce, y compris par voie dématérialisée avec signature électronique, à toutes formalités, tout dépôt et toute publicité partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme



Pierre LEROY
Directeur Général Délégué